## **REGLE DES 10 METRES**







**OBJECTIF: BANNIR LA CONTESTATION DANS LE FOOTBALL** 

## POUR TOUTE CONTESTATION D'UNE FAUTE SIFFLÉE

(concernant joueur / éducateur / dirigeant sur le banc d'une même équipe):



## Lors de la 1ère contestation : rappel à l'ordre

Lors de la 2<sup>ème</sup> contestation : le ballon sera avancé de 10m, vers le but du ou des joueurs contestataire(s) de l'équipe fautive jusqu'à la limite de la surface de réparation.

(si cela concerne une reprise du jeu par CFI pour HJ, le ballon ne pourra être avancé au-delà de la ligne médiane).

## A partir de la 3<sup>ème</sup> contestation :

En plus de la sanction technique, ballon avancé de 10m, vers le but du ou des joueurs contestataire(s) de l'équipe fautive jusqu'à la limite de la surface de réparation),

le contestataire ou les contestataires fautif(s) sera(seront) averti(s) ou l'officiel ou les officiels d'équipe sera(seront) averti(s) ou exclu(s) du banc de touche.



La règle des 10m s'arrête à la limite de la surface de réparation, il est interdit d'avancer le ballon dans la surface de réparation.

Si la faute est à moins de 10m de la surface, l'arbitre avance le ballon à hauteur de la surface de réparation mais jamais sur la ligne.

Pour toute contestation suite à une faute sifflée dans la surface de réparation, la règle des 10m ne s'applique pas.

Le joueur ou les joueurs sera(seront) averti(s) ou l'officiel ou les officiels d'équipe sera(seront) averti(s) ou exclu(s) du banc.

Cela ne sera donc pas considéré comme étant de la récidive.







